

Culture et religion dans l'Algérie du 19^e siècle

I - La politique scolaire

À l'arrivée des Français, l'enseignement dit traditionnel était une pratique courante en ville et en campagne. En Algérie, les Français ont dénombré plus de cent écoles primaires dont 86 à Constantine et 50 à Tlemcen. En campagne, les zaouïas donnaient des cours élémentaires sur la langue arabe, le Coran, la *sounna*, le *fiqh*... A cause de la conquête, de la confiscation des biens *habous* et du départ des maîtres en Orient, l'enseignement connut un déclin. En 1840, l'évêque Dupuch ne trouva que deux ou trois instituteurs pour toute la province d'Alger et à la fin du Second Empire, environ 2000 écoliers recevaient des cours dans les écoles coraniques. Comme l'a écrit Georges Marçais, la France avait «*gaspillé l'héritage musulman à plaisir* ». Alexis de Tocqueville, un témoin des premiers temps de la conquête, témoigne :

« Nous avons rendu la société musulmane, beaucoup plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître » et il ajoute « *autour de nous les lumières se sont éteintes. »*

Avant 1850, la France créa des écoles propres aux colons où peu d'Algériens étaient autorisés à y assister. Pour les Algériens, Galibert évoque l'existence de « *trois établissements d'instruction publique placés sous la surveillance de l'administration et dirigés par des instituteurs français, le personnel enseignant se compose d'un directeur français et d'un maître adjoint musulman pour les garçons, pour les filles, d'une directrice française et d'une sous-maîtresse musulmane. »*

Après la conquête par les armes, l'heure est pour la conquête des cerveaux par l'école. Par décret du 14 juillet 1850, la France inaugura une nouvelle politique scolaire par la création des écoles « *arabes françaises* ». C'était un enseignement primaire donné en français avec comme matières la langue française, le math, l'histoire, l'arabe... En 1870, le nombre de ces écoles est de 36 avec 1300 écoliers musulmans. À la même année, on compte 3 écoles secondaires et 200 musulmans admis. Pour les besoins de l'administration, trois écoles de cadres étaient lancées à Constantine, Tlemcen et Blida. Il s'agit de la fameuse *medersa*.

En 1883, La France supprima les écoles « *arabes françaises* » et créa l'école indigène. L'enseignement est désormais gratuit et obligatoire par décret du 13 février 1883. La formation de l'élève au primaire est ponctuée par le certificat d'études primaires. L'enseignement est bilingue et l'arabe est une matière obligatoire. Initialement, cette loi est censée augmenter d'une manière considérable le nombre

des écoliers musulmans ; en réalité, les colons, hostiles à toute politique en faveur de la scolarisation des autochtones, s'y opposèrent et utilisèrent leurs relais pour freiner l'application du décret. À titre d'exemple, en 1889, le nombre des élèves musulmans (école privée et publique, maternelle et primaire) est de 10357, un chiffre qui a certes évolué par rapport au passé ; néanmoins, il demeure un chiffre minime eu et égard au nombre de la population algérienne. Ceci dit, cette loi selon Abdelkader Djeghloul est loin d'être un élément positif pour les Algériens ; il estime qu'elle est « *une forme de guerre contre l'arabe et l'Islam. Le décret, poursuit-il, représente pour l'idéologie coloniale le moyen de parachever l'implantation française par la conquête des cerveaux...La généralisation de l'école...impossible économiquement dans le cadre du capitalisme agraire colonial et dangereux sur le plan politique et idéologique...* ». En 1887, le principe de l'obligation d'études est supprimé. Au début du 20^e siècle, une nouvelle expérience est tentée pour économiser de l'argent. Il s'agit des écoles auxiliaires (1907-1914) qui consistent à donner des cours élémentaires et préparatoires. Cette expérience est vite abandonnée après son échec.

La scolarisation des Musulmans s'améliore relativement entre la période des deux guerres sous l'effet « *conjugué des besoins nouveaux de main-d'œuvre du capitalisme colonial et de son appareil d'Etat, des pressions qu'exercent le mouvement national et de la compétition à l'école coloniale la renaissance de l'enseignement* ». Ainsi sont créés à titre d'exemple les centres ruraux éducatifs (1931-1942). Il est prévu la création de 300 centres par an et les cours se faisaient dans les hangars. L'enseignement est limité à trois années et y assuré par des instituteurs titulaires de certificat d'études. Cette expérience qualifiée de « *l'école gourbis* » est abandonnée en 1942.

II - Tentatives d'évangélisation

Juste après la prise d'Alger, l'administration militaire n'hésitait pas parfois à fermer les lieux du culte musulman ou à exproprier certains biens au profit des chrétiens. Pour ses coreligionnaires, la France facilita la construction des églises. Avant 1867, la propagande de l'église en vue de la propagation du christianisme en Algérie était limitée. L'évêque Dupuch, l'avait clairement dit dans un mémoire adressé au pape que les militaires lui avaient rappelé qu'il devait « *s'occuper seulement des chrétiens, sans essayer de prêcher les Musulmans* ».

La donne changea en 1867 avec l'arrivée du cardinal Lavigerie à la tête de l'archevêché d'Alger. Ennemi déclaré de l'Islam, il afficha clairement ses intentions et sa politique dans cette déclaration : « *Il faut relever ce peuple, dit-il en 1868, il faut renoncer aux erreurs du passé, il faut cesser de le parquer dans le Coran, comme on l'a fait très longtemps, comme on veut le faire encore avec un royaume arabe prétendu, il faut lui inspirer, dans ses enfants du moins d'autres sentiments, d'autres principes. Il faut que la France...lui laisse donner ceux de l'évangile, en le mêlant enfin à notre vie ou qu'elle le chasse dans les déserts loin du monde civilisé.* » Sans attendre, il saisit la famine qui sévissait en Algérie en 1866-1867 pour récupérer et recueillir 1753 orphelins entre huit et dix ans dont 800 moururent d'épidémie et les placer dans les villages d'Arabes chrétiens qu'il avait créés dans la

vallée du Chéllif. Il considéra ensuite ces enfants comme des chrétiens ayant le droit de les baptiser « *Ces enfants m'appartiennent, dit-il, parce que la vie qui les anime c'est moi qui la leur ai conservée* ». Le scandale qui s'est déclenché ensuite amena les autorités à intervenir pour s'opposer à un tel détournement.

Après 1870, les tentatives d'évangélisation sont reprises par des organisations telles que les Jésuites et les pères blancs. Sous couvert de scolarisation et d'humanisme, les Jésuites ouvrirent en 1873 une école à Djemaa Saharidj puis une autre chez les Beni Yenni à Ait El Arba. Les Pères blancs ont fait de même à Sedka Ouadhia, à Adrar Amlial et à Ouarzan.

III – Le « mythe kabyle »

Le «mythe kabyle » est né avec la publication des premiers livres sur la Kabylie après la conquête française. Fruit de plusieurs recherches notamment dans le cadre de l'exploration scientifique de l'Algérie initiée par le gouvernement français, ces recherches présentent une description détaillée de la société et de la population kabyle. Les conclusions tirées vont dans le sens de l'existence d'une spécificité propre à la Kabylie.

« Les Kabyles, écrit Masqueray, nous étaient apparus de loin comme groupés en grandes masses féodales. Nous les avons trouvés chez eux, divisés en une multitude de villages dont chacun a son maire, son conseil municipal, ses élections. Cela a suffi pour les classer à part et les louer hautement d'avoir seuls à travers les siècles conservé intact le dépôt sacré de la liberté et de l'égalité dans leurs refuges inaccessibles. »

Pour les défenseurs du mythe kabyle, il est nécessaire pour l'autorité française de mener une politique spéciale envers les Kabyles. Sur les objectifs d'une telle démarche, les divergences sont monnaie courante. Pour le colonel Carette, il fallait « *faire du kabyle l'auxiliaire le plus intelligent de nos entreprises* » et à Péliissier de Reynaud et Aucapitaine Henri d'affirmer qu'il s'agit d'un moyen pour « *la fusion de la race kabyle et de la race française* ».

Sous l'ère du Second Empire et de la Troisième République, la France menait une politique particulière envers les Kabyles qualifiée par Charles Robert Ageron de politique berbère. Voici quelques exemples de cette démarche :

-Une nouvelle organisation administrative dite « organisation kabyle » fut appliquée uniquement en Kabylie du Djurdjura. Elle repose sur un système électoral qui fait élire annuellement des responsables (Amine et Amine el-ouma) au nombre de 541.

-Ayant reçu les faveurs de l'administration, le général Hanoteau et le conseiller Letourneux déployèrent de grands efforts pour recueillir auprès de la population les lois coutumières kabyles sauvegardées par la mémoire. Ils les publièrent en trois volumes avec comme titre « *La Kabylie et les coutumes kabyles* ». L'objectif avoué fut leur éventuelle utilisation par l'administration dans le système judiciaire appliqué aux Kabyles. Malgré le refus des colons, ce projet a connu une timide concrétisation par la création du tribunal de Tizi Ouzou et celui

de Bougie. Ces deux instances offrirent le choix à la population kabyle d'être jugée selon la législation musulmane ou le Kanoun kabyle.

-Entre 1880 et 1885, Camille Sabatier, administrateur de Tizi Ouzou relança la politique du mythe kabyle par une politique d'assimilation accélérée basée sur la laïcisation et la scolarisation. Ainsi, il oeuvra pour le changement de certaines lois du kanoun en rapport avec la femme par lesquelles « *on peut s'emparer de l'âme du peuple* ». À Fort Nationale, il organisa une élection à laquelle participaient 1100 kabyles pour élire une assemblée de 44 délégués. Celle-ci fixa l'âge du mariage à 14 ans et abolit la polygamie. Cette expérience au niveau locale est abandonnée après l'opposition du gouverneur général. Il s'attaqua également à l'Islam en « *interdisant les quêtes religieuses, supprimant les écoles coraniques, fermant les zaouïas* ». Le point essentiel de son combat fut sa contribution à l'ouverture de quatre écoles ministérielles en Kabylie, officiellement à partir de 1881. Jules Ferry, principal initiateur de ce projet, déclara dans une lettre au gouverneur général datée du 11 octobre 1880 qu'il n'y a « *pas de contrée de la colonie où nos institutions seront plus impatiemment attendues, où les populations se montrent plus empressées à nous faciliter les moyens d'y ouvrir des écoles* ».

-Par les lois de 1898 et 1900, les délégations financières sont constituées. Sabatier a pesé de tout son poids pour que les Kabyles soient représentés séparément des Arabes. Cette option est finalement adoptée ; les élus autochtones sont divisés entre 17 Arabes et 8 kabyles.

Le « mythe kabyle » est peu à peu abandonné par l'autorité française en raison de son échec. La naissance du nationalisme algérien avec en son sein une élite kabyle attaché à ses origines découragea définitivement les prometteurs d'une telle politique dépassée par les événements.

Bibliographie sélective :

-AGERON Charles Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine. Tome II, de l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)*, Paris, Presses universitaires de France, 1979.

-MAHE Alain, *Histoire de la Grande Kabylie, XIXe et XXe siècles*, deuxième édition corrigée, Alger, éditions Bouchene, 2006.

-Dirèche Karima Slimani, *Chrétiens de Kabylie, 1873-1954, une action missionnaire dans l'Algérie coloniale*. Paris, Bouchène, 2004